



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 31 Janvier à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 24/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/01/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. CHENAULT Yohann, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Montargis

Secrétaire de séance : M. CHENAULT Yohann

D2023_07 – Mise à jour de la composition des commissions communales

Vu la délibération D2020_22 du 23/05/2020 constituant les commissions communales,

Vu la démission de Mr Pascal POTEAU, 1^{er} adjoint au maire en date du 23 décembre 2022, il convient de le remplacer,

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Conseils Municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal,

Il rappelle que les commissions communales sont composées du Maire, des adjoints et d'au moins 3 conseillers municipaux.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absences ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu au sein de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **rapelle** que les commissions communales sont composées du Maire, des Adjointes et d'au moins 2 conseillers municipaux ;
- **modifie** la composition des membres des commissions communales suivantes :
 - 1. Commission des bâtiments communaux** : Mr POISSON André, Mr CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mr FRANCAERT Jean-Luc, Mr FRAPPIN Christophe
 - 2. Commission des chemins et travaux d'assainissement** : Mr POISSON André, Mr CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mr PELLETIER Laurent, Mr FRANCAERT Jean-Luc
 - 3. Commission des finances - travaux** : Mr POISSON André, Mr CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mr BAUNARD Dominique, Mme BECQUE Cathy, Mr FRANCAERT Jean-Luc, Mr FRAPPIN Christophe
 - 4. Commission des fêtes et cérémonies** : Mr POISSON André, Mr CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, Mr FRANCAERT Jean-Luc, Mr FRAPPIN Christophe, Mme GEINDREAU Sabine
 - 5. Commission du fleurissement** : Mr POISSON André, Mr CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mr BAUNARD Dominique, Mme BECQUE Cathy, Mme GEINDREAU Sabine
 - 6. Commission de la communication** : Mr POISSON André, Mr CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, Mr FRAPPIN Christophe, GEINDREAU Sabine, Mr FRANCAERT Jean-Luc, Mr BAUNARD Dominique

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/02/2023
Le Maire
M. André POISSON



Le secrétaire de séance,
M. CHENAULT Yohann

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Chenaault", is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le

ID : 045-214501504-20230131-D2023_07-DE

